

PIECES A PRESENTER LE JOUR DU DEPART DE VOTRE ENFANT

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un des parents doit être muni des documents suivants (en cours de validité) :

- Carte d'identité du mineur ou passeport en cours de validité au nom de l'enfant
- L'Original du formulaire CERFA d'autorisation de sortie du territoire (1), à compléter et à signer par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire
- Photocopie du livret de famille si l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le signataire du parent titulaire

(1) Formulaire CERFA n°15646*01 (ci-joint)